



Institut de Géographie, de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement
Masters Intégration Régionale et Développement (MIRD)

**Revue scientifique des Masters Intégration
Régionale et Développement (MIRD)**

VOLUME 10
NUMERO 10
Décembre 2023

Masters Intégration Régionale et Développement

Revue scientifique semestrielle éditée par

MIRD

Directeur de Publication

Pr. Christophe S. HOUSSOU (Bioclimatologie)

Rédacteur en Chef

Dr. VISSIN Expédit Wilfrid

Conseillers Scientifiques

Dr Crépin ZEVOUNOU (Hydrodynamique)

Dr Jean Cossi HOUNDAGBA (Biogéographie)

Comité de Rédaction

Dr. VISSIN Expédit Wilfrid (Hydroclimatologue), Dr Omer THOMAS (Cartographie) ; Pr Oumorou MADJIDOU ; Pr Dominique BADA (linguistique)
Mr Isidore OGAN (Transport maritime) ; Dr Eustache BOKONON-GANTA (Climatologie)

Secrétariat de Rédaction

Prof. VISSIN Expédit Wilfrid (hydroclimatologue), Dr. (MC) KOUMASSID. Hervé (Hydroclimatologue)
Dr. ATCHADE Gervais (Hydroclimatologue)
Dr. DOUGNON D. Luc (Bioclimatologie animale) Dr. SOHOUNNON Marc (Microbiologie, Eaux et Toxicologie de l'Environnement)

Comité scientifique

Pr Cossi Norbert AWANNOU (Physique Optique) ; Pr Antoine BALLY (Genève) (Sciences de la Terre)
Pr Brice SINSIN (Ecologie végétale et animale) ; Pr César AKPO (Santé)
Pr Ascension BOGNIAHO (Littératures nationales et étrangères) ; Pr Télésphore BROU (France)
(Bioclimatologie) ; Dr Sylvain NDJENDOLE (Centrafrique) (Agroclimatologie)
Pr Oumorou MADJIDOU ; Pr Albert NOUHOUAYI (Philosophie) Pr Luc O. SINTONDJI ;
Pr Cakpo HOUNKPATIN (Linguistique) ; Pr Alfred MONDJINNANGNI (Géographie)
Pr Sébastien SOTINDJO (Histoire) , Pr Benoît N'BESSA (Géographie urbaine), Pr. Euloge OGOUWALE
(Climatologie), Pr Christophe S. HOUSSOU (Bioclimatologue).

Editeur : MIRD

ISSN : 1840 - 5835

Dépôt légal : N° 3694 du 13 MARS 2008

B.P. : 526 Cotonou,

Tél. (229) : 21 36 00 74

(République du Bénin)

Portable (229) 97980285

Sommaire

1. Creation et valorisation d'un parc archéologique a Savi dans la commune de Ouidah DEGON C. R., N'DAH D.	4
2. Production et commercialisation du basilic africain (<i>ocimum gratissimum L.</i>) Dans l'arrondissement de Ouedo (commune d'Abomey-calavi) GBESSO F. K., SEBO VIFAN E. L. S. C., BRUN L. E., COMLAN I., TENTE B.	10
3. Rituels politiques, violences sexuelles en république démocratique du Congo : les affres d'un conflit arme hybride DIKPO T. T.	26
4. Evaluation du cout financier de la lutte contre la dégradation des sols agricoles à Djakotomey au Bénin DOSSA A. B. K.	35
5. Amélioration du substrat pour la production des jeunes plants greffés d'anacardier (<i>anacardium occidentale L.</i>) Par le compost "bokashi" dans la commune d'Allada ADJATIN A., YEMADJE A. S. A., AYEKO D. O. K. J.....	45
6. Gestion des catastrophes d'inondation à Dogbo et à Zagnanado au Bénin VALEA F., K. F., ATCHADE A. A. G., VISSIN E. W.	56
7. Intégration monétaire en zone CEDEAO : quelle perspective au regard des expériences de coopérations monétaires en Afrique ZOUNDJI Déo-Gratias Orphée, ATCHADE Asai Akanni Gervais	72

INTEGRATION MONETAIRE EN ZONE CEDEAO : QUELLE PERSPECTIVE AU REGARD DES EXPERIENCES DE COOPERATIONS MONETAIRES EN AFRIQUE.

MONETARY INTEGRATION IN THE ECOWAS ZONE: WHAT PERSPECTIVE WITH REGARD TO THE EXPERIENCES OF MONETARY COOPERATION IN AFRICA.

ZOUNDJI Déo-Gratias Orphée¹, ATCHADE Asai Akanni Gervais²

¹Enseignant-Chercheur à la FASEG-UAC
zoundjido@yahoo.fr

²Chercheur au laboratoire Pierre Pagney / ICAV-UAC
akanni12@gmail.com

Résumé

La multiplicité des monnaies est une contrainte majeure à la libre circulation des biens, des services et du capital en Afrique de l'ouest. A cet égard, une intégration monétaire de la CEDEAO serait de nature à contribuer à relever le niveau de vie de ses populations, à travers un développement accru de leurs échanges et de leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Après plusieurs reports dont la dernière en date est de 2020, le projet de monnaie unique de la CEDEAO suscite aujourd'hui des inquiétudes quant à son aboutissement. Pour répondre à ces inquiétudes, cet article analyse les coopérations monétaires en Afrique (Zone franc et Zone Monétaire Commune), avec en toile de fond la présentation des performances économiques notamment en termes d'inflation et de croissance en comparaison avec les autres pays de la CEDEAO.

Mots clés : Intégration monétaire, monnaie unique, CEDEAO.

Classification JEL : E42, F33, F02.

Summary

The multiplicity of currencies is a major constraint to the free movement of goods, services and capital in West Africa. In this regard, monetary integration of ECOWAS would be likely to contribute to raising the living standard of its populations, through increased development of their trade and their integration into global value chains. After several postponements, the latest of which is in 2020, the ECOWAS single currency project is today raising concerns about its outcome. To respond to these concerns, this communication analyzes monetary cooperation in Africa (Franc Zone and Common Monetary Area), against the backdrop of the presentation of economic performance, particularly in terms of inflation and growth of the UEMOA in comparison with other ECOWAS countries.

Keywords: Monetary integration, single currency, ECOWAS.

JEL classification: E42, F33, F02.

Introduction

Objet de grandes controverses théoriques dans la littérature économique au 20^{ème} siècle, la monnaie suscite encore aujourd'hui un débat quant à son rôle effectif ou non dans le financement de l'économie. La monnaie n'est pas facile à définir. Au sens strict du terme, la monnaie est un ensemble de moyens de paiement directement utilisables par les agents non financiers résidents pour régler les transactions qu'ils effectuent sur le marché des biens et services (Bernard Bernier et Yves Simon). Une pareille conception de la monnaie renvoie à ses fonctions ainsi qu'aux usages que nous en faisons dans l'activité économique. Il s'agit : (i) de la fonction d'unité de compte à travers laquelle, la monnaie en tant qu'étalon de valeur des biens et services, permet de mesurer la valeur de tous les autres biens et services facilitant ainsi les comparaisons entre produits ; (ii) de la fonction d'intermédiaire dans les échanges en remplacement au système de troc où les produits étaient directement échangés les uns contre les autres et (iii) de la fonction de réserve de valeur conférant à la monnaie une réserve de pouvoir d'achat pouvant être conservé en vue d'une utilisation ultérieure. L'idée qu'elle est un bien qui circule entre les agents et qu'elle sert de moyen d'échange à l'intérieur d'une économie

est le plus petit commun dénominateur de toutes les définitions qui ont été proposées. En tant que telle, elle constitue un des attributs fondamentaux de la souveraineté. Il en découle que l'Etat ne peut abandonner complètement la gestion de sa monnaie sans renoncer, du même coup, à une part substantielle de ce pouvoir originel qu'il tient de son statut d'Etat souverain.

Au lieu d'être interprété comme un renoncement à la souveraineté, les accords de coopération s'analysent de plus en plus comme la condition de l'exercice effectif de la souveraineté monétaire (Diallo, 2002). En effet, face à la libéralisation des échanges commerciaux et des flux de capitaux qui se sont traduits par une relative perte de la maîtrise étatique de l'instrument monétaire, les tentatives de rapprochement dans la gestion monétaire faites par les Etats, apparaît comme la réponse souveraine sur la liberté prise par la finance internationale. On passe de simples techniques de coopération vers des modes plus élaborés d'intégration en distinguant, les notions de blocs, de zones, de systèmes et d'unions monétaires¹. L'intégration monétaire régionale apparaît désormais comme un amortisseur efficace des effets systémiques éventuels du processus de globalisation financière (Moubarack LO et Mohamed Ben Omar NDIAYE, 2022).

Depuis sa création en 1975, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) vise comme objectif principal, le renforcement de la coopération entre ses Etats membres dans la perspective de création d'une union économique et monétaire. Elle a réalisé des étapes importantes dans la matérialisation de l'intégration économique notamment sur le plan politique², commercial³ et monétaire.

Pour le volet monétaire, la CEDEAO éprouve des difficultés dans la création de la monnaie unique en témoigne les reports successifs (2003, 2005, 2009, 2015 et 2020), et ceci, malgré l'adoption il y a plus de trente ans du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) et la volonté sans cesse renouvelée des leaders politiques de la région. Le PCMC dont le suivi, la coordination et la mise en œuvre est confiée à l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) prévoyait, l'adoption d'une monnaie unique dénommée ECO par la Zone Monétaire Ouest Africaine (ZMAO⁴) et la fusion par la suite de la ZMAO et de l'UMOA pour former la monnaie unique de la CEDEAO.

Bien qu'en septembre 2020, les chefs d'état et de gouvernement de la CEDEAO aient retenu un dispositif monétaire qui fonctionnerait suivant un régime de change flexible et un cadre de politique monétaire fondé sur le ciblage d'inflation, aucun nouveau calendrier de mise en œuvre du projet unique n'a été adopté. Plusieurs raisons justifient cet état de chose à savoir : le non-respect des critères de convergence par un nombre important de pays, les questions relatives à la gestion des réserves de change et au futur siège de la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), les positions du Nigéria et du Ghana qui semblent diverger d'avec celles des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), les nécessaires démarches administratives et informatiques liées à un changement de devise et la fabrication des pièces et billets (Moubarack LO et Mohamed Ben Omar NDIAYE, 2022). A tout cela il faut ajouter les incertitudes liées à

¹ Pour des précisions sur les différentes modes de coopération, voir Ousmane Diallo, L'arrimage du franc CFA à l'euro : Conséquences pour l'intégration sous-régionale ouest-africaine, Genève, Editions euryopa, 2002, 112 pages.

² Sur le plan politique d'énormes progrès ont été faits même si avec la crise actuelle au Niger les sentiments semblent être partagés. La résolution des crises en Sierra Leone, au Libéria et en Gambie constituent des progrès.

³ La mise en place d'un schéma de libéralisation des échanges en 1979 et l'adoption d'un Tarif extérieur commun (TEC) depuis le 1er janvier 2015 sont des étapes importantes dans le processus de développement des échanges.

⁴ La ZMAO regroupe les Etats de la CEDEAO (en dehors du Cap Vert) qui n'utilisent pas le Franc CFA : la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone. Elle a été instituée en 2020, pour favoriser le rapprochement avec l'UMOA et la création d'une zone monétaire commune à toute la CEDEAO.

la crise politique au Mali, au Burkina Faso et au Niger et leurs ambitions d'adopter une monnaie commune.

De tout ce qui précède, il ressort que de nombreuses questions autour de la monnaie unique quant à sa mise en œuvre et à son avenir demeurent toujours pertinentes. Nous essayerons au travers de cet article de nous interroger sur la procédure à même de faire aboutir le projet de création d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO au regard des expériences africaines en matière de coopération monétaire. La suite de la communication est organisée autour de quatre sections supplémentaires. La section 2 propose un panorama des coopérations monétaires, la section 3 présente un bilan comparatif des différentes zones, la section 4 fait des suggestions et la section 5 conclut.

1. Panorama des coopérations monétaires en Afrique

La coopération monétaire entre les Etats africains est étroitement liée à l'histoire coloniale puisqu'elle dépendait de la puissance coloniale. A l'indépendance, certains Etats ont abandonné les monnaies coloniales pour créer leur propre monnaie, mais d'autres ont conservé l'architecture des monnaies coloniales et se sont engagés dans une coopération monétaire.

Une revue de l'histoire monétaire africaine révèle que l'Afrique a connu six coopérations monétaires majeures : les unions monétaires de la zone franc (UEMOA et CEMAC), la Common Monetary Area (CMA) ou zone Rand, la caisse d'émission d'Afrique de l'Est (Zone Shilling), la caisse d'émission d'Afrique de l'Ouest (Zone Sterling) et la Zone Escudo.

Tableau I : Principales coopérations monétaires en Afrique

Coopération monétaire	Monnaie	Description	Pays membres
Caisse d'émission d'Afrique de l'Ouest	Sterling d'Afrique de l'Ouest	MC, UM, Caisse d'émission (Livre Sterling)	Gambie (1913-1968), Ghana (1913-1958), Nigeria (1914- 1962), Sierra Leone (1913-1964)
Caisse d'émission d'Afrique de l'Est	Shilling d'Afrique de l'Est	MC, UM, Caisse d'émission (Livre Sterling)	Kenya (1919-1977), Tanzanie (1919-1977), Ouganda (1919- 1977)
Caisse d'émission d'Afrique Centrale	Sterling de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland	MC, UM, Caisse d'émission (Livre Sterling)	Malawi (1956-1964), Zambie (1956-1964), Zimbabwe (1956- 1964)
Zone Escudo	Escudo angolais, Escudo capverdien, Escudo mozambicain, Escudo de la Guinée Portugaise, Escudo saotoméen	Zone monétaire (Escudo portugais)	Angola (1914-1977), Cap-Vert (1914--), Mozambique (1914- 1980), Guinée-Bissau (1914- 1976), Sao Tomé et Principe (1914-1977)
Common Monetary Area (Zone Rand)	Rand sud-africain, Loti lesothan, Dollar namibien, Lilangeni swazi	Zone monétaire (Rand sud-africain)	Botswana (1961-1975), Lesotho (1961--), Namibie (1961--), Afrique du Sud (1961--), Swaziland (1961--)
Zone Franc Afrique Centrale (CEMAC)	Franc CFA d'Afrique Centrale	MC, UM, Change fixe (Franc Français et Euro après 1999)	Cameroun (1961--), Congo (1958--), Gabon (1958--), République centrafricaine (1958--), Tchad (1958--), Guinée Equatoriale (1985--)
Zone Franc Afrique de l'Ouest (UEMOA)	Franc CFA d'Afrique de l'Ouest	MC, UM, Change fixe (Franc Français et Euro après 1999)	Bénin (1958--), Burkina Faso (1958--), Côte d'Ivoire (1958--), Guinée-Bissau (1997--), Mali (1958-1962 puis 1967 dans la Zone Franc et 1984 dans l'UMOA), Mauritanie (1958-1973), Niger (1958--), Sénégal (1958--), Togo (1963--)

Source : Sampawende Jules-Armand Tapsoba, « Intégration monétaire africaine et changements structurels : commerce, partage des risques et coordination budgétaire », thèse de Doctorat, CERDI 2009, page 21.

De nos jours, seules l'UEMOA, la CEMAC et la CMA sont encore en activité. Bien qu'ayant le même sigle, les deux francs CFA⁵ émis par les deux unions monétaires africaines de la Zone Franc sont des monnaies distinctes.

1.1 La Zone Franc⁶

La zone franc réunit les deux unions monétaires (UEMOA et CEMAC), l'union des Comores et la France. Le cadre institutionnel s'appuie sur quatre principes fondamentales de coopération monétaire énoncés depuis 1939 et formalisés en 1945 ainsi qu'il suit :

- La liberté des transferts entre les pays membres de la Zone Franc

Ce principe garantit la transférabilité totale de fonds entre les pays africains de la zone franc et la France. La principale conséquence de cette garantie est l'application par les Etats membres d'une réglementation des changes, sinon identique, du moins harmonisée avec celle de la France.

- La convertibilité illimitée des monnaies sur la base d'une parité fixe, mais ajustable

Ce principe implique la garantie par le trésor français, de la convertibilité des monnaies émises par les instituts d'émission des pays africains de la Zone Franc. Aussi, la conversion en Euro de tous les Francs CFA détenus par les résidents des pays de la zone est libre avec une parité fixe et illimitée. Toutefois, des restrictions temporaires peuvent être imposées du fait de la conjoncture.

- La garantie illimitée qu'apporte le trésor français aux monnaies émises par les banques centrales africaines

Les monnaies émises par les banques centrales africaines bénéficient d'une garantie illimitée par le trésor français. La conséquence de cette garantie est la participation de la France à la définition et à la mise en œuvre de la politique monétaire conduite par les pays membres, à travers une présence des représentants français dans les différents conseils d'administration des banques centrales.

- La centralisation des réserves de changes des pays membres

Selon ce principe, les pays membres de la zone Franc sont tenus de déposer 50 % de leurs réserves de changes dans les livres ouverts auprès du trésor français. La libre convertibilité des Francs CFA et le droit de tirage illimité en cas d'épuisement des réserves de change est assurée par ce compte d'opérations dont le solde peut être débiteur. Ces dépôts permettent au trésor français d'assurer une garantie illimitée aux monnaies émises par les Banques Centrales de la zone Franc et d'éviter les crises des paiements auxquelles ces pays pourraient être exposés et qui induiraient une modification du taux de change.

L'histoire de la zone Franc est jalonnée par de nombreuses évolutions⁷. Nous allons dans le cadre de cette communication nous focaliser sur les évolutions récentes des accords de coopération monétaire qui lient l'UMOA à la France.

La controverse sur la Zone Franc entre les partisans du CFA et ses opposants et anticipant sans doute sur l'adoption imminente de la monnaie unique, les pays de l'UEMOA ont décidé de revoir certaines dispositions de la coopération monétaire qui les lient à la France. En témoignage,

⁵ Le sigle CFA signifie « Franc de la Communauté Financière Africaine » en Afrique de l'Ouest et « Franc de la Coopération Financière en Afrique » en Afrique centrale.

⁶ L'objectif ici n'est pas de présenter les controverses actuelles sur la Zone Franc.

⁷ Pour apprécier les évolutions de la Zone Franc, voir Désiré Avom et Issidor Noumba, *Revue Interventions économiques*, 61|2019, « La résilience de la Zone Franc à l'épreuve des critiques persistantes », pp.6-29.

l'annonce de la fin du FCFA⁸ et de son remplacement futur par l'ECO faite en décembre 2019 par les présidents Emmanuel Macron et Alassane Ouattara et qui n'a pas reçu un écho favorable des autres pays de la CEDEAO qui considèrent que son adoption devra être concomitante avec le démarrage de la monnaie unique de la CEDEAO. Les dispositions revues sont : i) la fin de la centralisation des réserves de changes au trésor français, ii) le retrait de la France des instances de décision de la zone et la mise en place de mécanismes de dialogue et de surveillance des risques ad hoc ; iii) le maintien de la parité fixe entre l'euro et le FCFA et de la garantie de convertibilité assurée par la France jusqu'à l'adoption de l'ECO.

1.2 La Common Monetary Area (CMA) ou la Zone Monétaire Commune (ZMC)

Initialement appelé « la Rand Monetary Agreement (RMA) », la Zone Rand ou la Common Monetary Area (CMA) ou Zone Monétaire Commune (ZMC) est un accord monétaire regroupant actuellement le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et l'Eswatini (Swaziland d'alors). Elle a été formellement constitué le 5 décembre 1974, date à laquelle l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland (Eswatini aujourd'hui) ont signé l'Accord Monétaire Rand (AMR). Cette union monétaire existait déjà de manière informelle depuis 1921, date de création de la Banque de réserve sud-africaine qui a fait de la Livre la seule monnaie légale en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho, en Namibie et en Eswatini et ceci jusqu'à ce que le Rand la remplace en 1961. Le Botswana a quitté l'accord en 1975 et la Namibie s'y est jointe en 1992 après son indépendance survenue en 1990.

Avec la signature de l'Accord Monétaire Trilatéral, la ZMC a remplacé l'AMR en 1986. L'accord stipule que chaque Etat dispose d'une banque centrale et émet une monnaie convertible en Rand sud-africain à une parité unitaire. L'Eswatini a introduit le Lilangeni en 1974, le Lesotho le Loti en 1980, la Namibie le dollar namibien en 1993. En contrepartie, la devise sud-africaine à savoir le Rand a un pouvoir légal dans les pays partenaires. Les recettes de seigneurage sont partagées au prorata de la circulation estimée du Rand dans chaque Etat membre.

Les principales dispositions du Traité de la ZMC relatives au contrôle des changes et à la politique monétaire sont les suivantes :

- Gestion des réserves d'or et de devises

Les autorités monétaires respectives sont responsables de la gestion des réserves d'or et de devises du pays. Afin de permettre aux autorités de l'Afrique du Sud de surveiller le système de change de la ZMC, chaque membre fournit à la banque centrale d'Afrique du Sud un compte-rendu mensuel du solde total en or et en devises qui précise notamment le montant détenu en rands par les autorités monétaires et les intermédiaires agréés dans leurs zones respectives.

- Accès au marché monétaire et aux marchés de capitaux sud-africains

Les flux de capitaux privés et officiels sont encouragés dans la mesure où ils ne déstabilisent pas les marchés monétaires et de capitaux et où ils n'entrent pas en conflit avec la gestion des institutions financières domestiques. Les gouvernements et les entreprises des parties contractantes ont accès aux marchés de capitaux et au marché monétaire sud-africain. Afin de garantir la stabilité monétaire de la zone, la banque centrale d'Afrique du Sud joue le rôle de prêteur en dernier ressort auprès des autorités monétaires des différents pays.

⁸ Franc de la Communauté Financière Africaine.

- Paiements compensatoires (seigneurage)

Puisque le Rand a cours légal dans tous les pays de la ZMC, mais les monnaies des autres pays membres n'ont pas cours légal en Afrique du Sud, l'Afrique du Sud les compense pour le seigneurage perdu. Les paiements compensatoires correspondant au seigneurage sur le volume de Rand en circulation dans les pays partenaires sont calculés sur la base du taux de rendement annuel de la plus récente obligation à long terme du gouvernement sud-africain et d'une estimation du volume des rands en circulation dans le pays membre concerné.

- Transferts de fonds au sein de la zone monétaire commune

Une partie contractante ne doit appliquer aucune restriction sur les transferts de fonds (qu'il s'agisse de transactions courantes ou de capital) en provenance ou à destination d'un autre pays membre. Des restrictions ne peuvent être imposées que dans le cas où des investissements ou la constitution de liquidités sont imposés aux institutions financières domestiques. Les parties contractantes ont également l'obligation de travailler conjointement afin d'éviter l'émergence de flux de capitaux déstabilisants résultant de mesures prises dans un des pays de la zone.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de certaines unions monétaires.

Tableau II : Principales caractéristiques de certaines unions monétaires

Intitulé	UEMOA	CEMAC	ZONE EURO	ZMC
Nombre de pays	8	6	20	4
Monnaie unique	Oui (FCFA)	Oui (FCFA)	Oui (EURO)	Non, mais monnaie commune de facto (RAND)
Banque centrale commune	Oui (BCEAO)	Oui (BEAC)	Oui (BCE) mais la politique monétaire est mis en œuvre par les banques centrales nationales.	Non, mais la SARB ⁹ a une influence considérable.
Mis en commun des réserves de change	Oui	Oui	Oui	Non
Critères de convergence	Oui	Oui	Oui	Non
Zone de libre échange	Non	Non	Oui	Oui
Tarif extérieur commun	Oui	Oui	Oui	Oui
Convertibilité du compte extérieur courant	Oui	Oui	Oui	Oui
Degré de mobilité des capitaux au sein de la région	Faible	Faible	Elevé	Elevé
Monnaie d'ancrage ?	Oui (rattachement à l'euro)	Oui (rattachement à l'euro)	Non	Non

Source : Modifié et adapté à partir du tableau 2.1 de Jian-Ye Wang and al (2007).

⁹ Acronyme de l'appellation anglaise de la Banque Centrale de l'Afrique du Sud, South African Reserve Bank.

Plusieurs caractéristiques de la ZMC se démarquent par rapport aux autres unions monétaires.

- La caractéristique la plus frappante de la ZMC est la domination d'un seul grand pays en l'occurrence l'Afrique du Sud qui représente 90% du PIB de la Zone et un pourcentage équivalent en matière de population.
- La ZMC n'est pas une union monétaire à part entière. Il n'y a pas de banque centrale commune, ni de centralisation des réserves de changes. Aucune surveillance régionale des politiques intérieures n'est de mise. Il existe une monnaie commune de facto qui est la monnaie sud-africaine le Rand qui circule dans les autres pays au côté de leurs monnaies nationales respectives. Sous les accords de parité actuels, les monnaies nationales des autres pays et le Rand sont de parfaits substituts. Il n'y a aucun coût de transaction lors de la conversion.
- Les arrangements en matière de taux de change des pays de la ZMC partagent certaines caractéristiques d'une caisse d'émission. Les émissions en monnaie nationale doivent être pleinement soutenu par les réserves de change. Cependant, contrairement à une caisse d'émission classique, il n'existe pas de restriction légale interdisant à la banque centrale d'un pays membre d'acquérir des actifs nationaux.
- La ZMC repose sur une zone de libre-échange avec une très grande mobilité des capitaux. Une caractéristique proche de celle de la zone Euro en ce point.

2. Bilan comparatif

Pour mesurer et apprécier les performances des pays membres des différentes coopérations monétaires¹⁰ en les comparant à celles des autres pays (ZMAO), plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés. Nous nous limiterons à deux indicateurs à savoir la croissance réelle et l'inflation. Les données proviennent de la BAD (12 avril 2023). Les données de la ZMC, de l'UEMOA et de la ZMAO sont des moyennes arithmétiques simples, calculées par les auteurs.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de croissance réelle (%) et du taux d'inflation (%) dans la ZMC, l'UEMOA, la ZMAO et le Cap-Vert.

Tableau III : Evolution du taux de croissance réelle (%) et du taux d'inflation (%)

Région/Pays	Taux de croissance réelle (%)				Taux d'inflation (%)			
	2020	2021	2022	2023(p)	2020	2021	2022	2023(p)
ZMC	-6,6	4,47	3,17	2,1	3,6	4,47	6,52	5,9
Afrique du Sud	-6,4	4,9	2,0	0,2	3,3	4,5	6,9	5,9
Eswatini	-1,9	7,9	3,6	3,5	3,9	3,7	4,8	5,5
Lesotho	-9,6	1,6	2,5	2,1	5,0	6,1	8,3	6,5
Namibie	-8,5	3,5	4,6	2,6	2,2	3,6	6,1	5,7
UEMOA	1,41	5,61	5	5,7	2,07	3,52	7,72	3,81
Bénin	3,8	7,2	6,0	6,2	3,1	1,7	2,5	2,8
Burkina Faso	1,9	6,9	3,2	3,7	1,9	3,9	14,4	6,1
Côte d'ivoire	2,0	7,4	6,7	7,2	2,4	4,2	5,2	3,7
Guinée-Bissau	-1,4	6,4	3,7	4,6	1,5	3,3	7,9	5,5
Mali	-1,6	3,1	3,7	5,1	0,5	3,9	9,7	2,6
Niger	3,5	1,4	7,2	7,0	2,9	3,8	4,6	2,6
Sénégal	1,3	6,5	4,0	5,5	2,5	2,8	9,7	3,4
Togo	1,8	6,0	5,5	6,3	1,8	4,6	7,8	3,8
ZMAO	0,08	4,46	3,8	4,03	11,67	11,13	17,6	19,45
Gambie	-0,2	4,3	4,4	5,2	5,9	7,4	9,6	11,7
Ghana	0,4	5,4	3,5	2,7	9,9	10,0	31,5	38,9

¹⁰ Nous nous en tenons à la ZMC, à l'UEMOA à la ZMAO et au Cap Vert en perspective du projet de monnaie unique de la CEDEAO. Nous nous sommes focalisé sur la période 2020-2023 au regard des deux chocs symétriques ayant touché l'ensemble des pays du monde à savoir la crise sanitaire du Covid 19 et la guerre Russo-Ukrainienne.

Guinée	7,1	4,4	4,8	5,5	10,6	12,6	12,2	11,2
Libéria	-3,0	5,0	4,0	4,3	17,0	7,9	7,4	8,2
Nigeria	-1,8	3,6	3,3	3,4	13,2	17,0	18,8	19,6
Sierra Leone	-2,0	4,1	2,8	3,1	13,4	11,9	26,1	27,1
Cap Vert	-14,8	7,0	10,5	5,7	0,6	1,9	8,0	7,9
Afrique	-1,5	4,8	3,9	4,0	10,8	12,9	14,2	15,0

Source : Auteurs, à partir des données fournies par la BAD (12 avril 2023).

L'approche endogène de la théorie de la Zone Monétaire Optimale (ZMO) se focalise sur les implications de l'intégration monétaire en termes de changements structurels et de performances économiques. En premier lieu, une plus grande intégration commerciale est susceptible de déboucher sur une meilleure croissance via plusieurs canaux (Tavlas, 2009). Une plus grande corrélation des cycles d'affaires est attendue de l'intégration commerciale accrue du fait des chocs communs de demande et du commerce intra-industrie (Frankel et Rose, 1998), une même politique monétaire jouant également le rôle d'élément d'intégration. En second lieu, une adhésion soutenable à une zone monétaire, apporte un gain de crédibilité susceptible de gommer des anticipations inflationnistes perturbatrices. (In André N. Musungaie, 2010).

Bien que les coopérations monétaires en étude ne soient pas des ZMO, l'appartenance à une zone monétaire semble donner un avantage aux pays membres sur le plan de la stabilité des prix et de la croissance, comme l'indique le tableau 3 ci-dessus.

➤ Taux de croissance réelle

D'une manière générale, on observe que hormis le Mali, les taux de croissance réels enregistrés en zone UEMOA ont été supérieurs à la moyenne africaine sur la période retenue malgré les situations d'insécurité et d'instabilité dans certains pays. On relève aussi que les performances des pays de la ZMC se situent pour la plupart en deçà de la moyenne africaine et de celle des pays de l'UEMOA.

Le tableau montre également qu'à l'exception du Nigéria et de la Sierra Leone, les pays de la ZMAO et le Cap Vert ont eu en général des performances supérieures à la moyenne africaine mais en deçà de celle des pays de l'UEMOA. Une performance exceptionnelle a été réalisée par le Cap Vert en 2021 et en 2022.

➤ Taux d'inflation

Les performances en matière d'inflation sont, en moyenne, meilleures dans les pays de l'UEMOA et de la ZMC que la moyenne africaine. Cette performance peut s'expliquer par le gain de crédibilité entraîné par l'appartenance à une zone monétaire. Mais les pays de l'UEMOA présentent de meilleures performances que celles enregistrées dans la ZMC.

A l'exception du Cap Vert et de la Gambie, les pays de la ZMAO sont en moyenne moins performants que la moyenne africaine. Le Nigeria et le Ghana présente les plus mauvaises performances.

Le tableau 4 suivant compare les indicateurs de performance des pays leaders (PIB et population) de chaque zone et le Cap Vert.

Tableau IV : Evolution du taux de croissance réelle (%) et du taux d'inflation (%) des pays leaders

Pays	Taux de croissance réelle (%)				Taux d'inflation (%)			
	2020	2021	2022	2023(p)	2020	2021	2022	2023(p)
Afrique du Sud	-6,4	4,9	2,0	0,2	3,3	4,5	6,9	5,9
Côte d'ivoire	2,0	7,4	6,7	7,2	2,4	4,2	5,2	3,7
Nigeria	-1,8	3,6	3,3	3,4	13,2	17,0	18,8	19,6
Cap Vert	-14,8	7,0	10,5	5,7	0,6	1,9	8,0	7,9
Afrique	-1,5	4,8	3,9	4,0	10,8	12,9	14,2	15,0

Source : Données fournies par la BAD (12 avril 2023)

Au regard des indicateurs, le tableau montre que la côte d'ivoire a eu les meilleures performances comparées aux autres pays et à la moyenne africaine, suivie du Cap Vert. Cela peut s'expliquer par une crédibilité importée via l'ancrage à une devise étrangère forte et stable de leurs monnaies respectives (Barnichon & Peiris, 2008). Les performances des pays de l'UEMOA et du cap vert peuvent donc s'expliquer par une crédibilité via l'ancrage de leurs monnaies à l'euro.

Malgré la contre-performance de l'Afrique du Sud en matière de croissance en comparaison de la moyenne africaine, on note un résultat meilleur à la moyenne africaine en matière d'inflation. Le Nigeria a obtenu les mauvais résultats en matière de croissance et d'inflation sur la période d'étude.

Ces résultats semblent indiquer qu'un pays peut obtenir de meilleurs résultats en termes de croissance et de maîtrise de l'inflation sans nécessairement appartenir à une union monétaire, mais en ancrant sa monnaie à une devise étrangère forte et stable (le Cap Vert).

Perspectives

De nombreux défis, dont la nécessité de convergence des indicateurs macroéconomiques et la coordination des politiques économiques se dressent sur le chemin de l'intégration monétaire de la CEDEAO, en témoigne la question des critères de convergence non respectés par un nombre important de pays (Moubarack LO et Mohamed Ben Omar NDIAYE, 2022). Ayant une expérience de coopération monétaire antérieure même à la zone euro, le cadre institutionnel de la zone franc ouest africaine doit servir de socle dans la mise en œuvre de la monnaie unique de la CEDEAO. Pour cela, les pays de l'UEMOA respectant mieux les critères de convergence puisqu'y étant soumis au regard de l'arrimage du FCFA à l'euro ; combinés aux résultats obtenus par ces pays sur la période d'étude, le scénario à même de nous conduire à terme à la monnaie unique repose sur l'élargissement progressif de l'UEMOA aux autres pays de la CEDEAO au fur et à mesure qu'ils respectent les critères de convergence de manière durable (cinq années successives par exemple). Ce scénario est conforté par certains travaux scientifiques.

En effet, Masson et al (2014) ont montré que l'élargissement de l'UEMOA aux autres pays de la CEDEAO conduirait à des gains nets en termes de prospérité aussi bien pour les membres actuels que pour la Gambie, le Ghana et la Guinée. Mais, l'introduction du Nigéria n'améliorerait que la prospérité du Nigéria qui verrait sa monnaie plus stable. Moubarack LO et Mohamed Ben Omar NDIAYE (2022) en procédant à une analyse avantages-coûts de l'adhésion à l'ECO arrive à la conclusion que la situation de l'UEMOA est plus pertinente pour les huit pays membres que la participation à l'union monétaire de la CEDEAO. Tous les pays de l'UEMOA enregistreraient des pertes comparables dans l'hypothèse de la pleine union monétaire de la CEDEAO.

Dans la perspective d'un élargissement progressif de l'UEMOA aux autres pays de la CEDEAO, l'UEMOA doit réviser sa coopération monétaire avec la France. Au-delà du contrôle

obtenu de la gestion de ses réserves de change, il doit prendre le contrôle de l'émission de sa monnaie et revoir le régime de change le liant à l'euro. Nous suggérons un arrimage du FCFA à un panier de monnaies conformément à de nombreux auteurs notamment Kako Nubukpo (2015) et Jacquemot (2018), à la différence que le panier ne contiendrait que deux monnaies à savoir l'euro et le dollar. En effet, bien que la répartition géographique des échanges commerciaux des pays de la région a beaucoup évolué avec un poids de plus en plus important des pays de l'Asie (Inde, Chine, Japon etc ...), les échanges se font en dollars américains avec ces derniers. L'avantage sera le gain de crédibilité qu'on obtiendra via l'ancrage au panier de monnaies et, la compensation de la variation des deux monnaies assurant de ce fait la stabilité du taux de change autour de son trend de long terme.

Conclusion

Malgré l'adoption d'un Programme de Coopération Monétaire il y a plus de 30 ans, la CEDEAO éprouve encore des difficultés à adopter une monnaie unique. Cet échec peut être en partie imputé à la stratégie adoptée mais compréhensible de créer la ZMAO et de la fusionner à termes à l'UEMOA. Au regard des performances appréciables réalisés par les pays de l'UEMOA comparativement au reste de la CEDEAO, et les résultats de certains travaux quant à la monnaie unique, le projet régional ne peut aboutir que si l'on part de l'existant ayant capitalisé plus d'un demi siècle d'expériences d'arrangements monétaires.

La question qui demeure est celle de savoir comment procéder à la transformation des pratiques et des règles de cette expérience unique, en s'appuyant sur ses acquis pour en faire le socle à partir duquel la monnaie unique de la CEDEAO deviendrait une réalité. La réponse à cette question passe par la révision des accords de coopération monétaire liant les pays de l'UEMOA à la France, gage de crédibilité aux yeux des autres pays de la CEDEAO.

Références bibliographiques

André Nyembwe Musungaie, « L'intégration monétaire en Afrique : particularités et rationalité économique », Reflets et perspectives de la vie économique, 2010/4 Tome XLIX | pages 83 à 92.

Barnichon Régis et Peiris Shanaka J., « Sources of Inflation in Sub-Saharan Africa », Journal of African Economies, 2008, vol. 17(5), pp. 729-746.

Désiré Avom et Issidor Noumba, Revue Interventions économiques, 61|2019, « La résilience de la zone Franc à l'épreuve des critiques persistantes », pp.6-29.

Feindouno Sosso, Guérineau Samuel, Guillaumont Patrick, Guillaumont Jeanneney Sylviane, Plane Patrick (2022) : « Monnaies nationales ou régionales et réduction de la pauvreté en Afrique », FERDI Working Paper, No. P306, Clermont-Ferrand.

Guillaumont P. et S. Guillaumont Jeanneney (2013), « Les accords de coopération monétaire de la Zone franc : atouts et contraintes », FERDI, Clermont-Ferrand.

International Monetary Fund. 2023. Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions 2022. Washington, DC : IMF.

Jacquemot, Pierre (2018). « Le vrai-faux procès de la zone Franc », Revue Internationale et Stratégique, vol. 1, N° 109, pp. 48 – 58.

Jian-Ye Wang, Iyabo Masha, Kazuko Shirono, and Leighton Harris (2007), « The Common Monetary Area in Southern Africa : Shocks, Adjustment, and Policy Challenges », IMF Working Paper, No. 07/158.

Kako Nubukpo, « Le franc CFA, un frein à l'émergence des économies africaines ? », Dans L'Économie politique 2015/4 (N° 68), pages 71 à 79, Éditions Alternatives économiques.

Martin Grandes et Nicolas Pinaud, « Quelles politiques pour réduire le coût du capital en Afrique australe ? », CAHIER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE N° 25, 2004, 29 pages.

Masson P., Pattillo C. et Debrun X., « The Future of African Monetary Geography » In C. Monga et J.Y. Lin, eds. The Oxford Handbook of Africa and Economics, Volume 2 : Policies and Practices, 2014, Presses Universitaires d'Oxford, Oxford, Royaume-Uni.

Moubarack LO et Mohamed Ben Omar NDIAYE, « Quelles options pour l'intégration monétaire en zone CEDEAO ? », Research Paper, Policy Center for the New South, Juin 2022, 40 pages.

Ousmane Diallo, « L'arrimage du franc CFA à l'euro : Conséquences pour l'intégration sous-régionale ouest-africaine », Genève, Editions euryopa, 2002, 112 pages.

Paul Masson et Catherine Pattillo, « Une monnaie unique pour l'Afrique ? », Finances et Développement, Décembre 2004, 15 pages.

Sampawende Jules-Armand Tapsoba, « Intégration monétaire africaine et changements structurels : commerce, partage des risques et coordination budgétaire », thèse de Doctorat, CERDI 2009.